



Date de mise à jour : **13-03-2026**

Statut du document : **Validé**

# Charte des équipes Compétition

**Cette charte décrit les modalités de fonctionnement des équipes Compétition de la SPGym**

## I – Gymnastes des groupes Compétition

Le non-respect de la présente charte peut entraîner l'exclusion de la gymnaste de son groupe Compétition.

Les gymnastes s'engagent à assister régulièrement aux entraînements : les absences doivent rester anecdotiques et être communiquées à l'entraîneur.

Pour ne pas pénaliser l'équipe, la gymnaste Compétition doit impérativement être présente à toutes les compétitions de l'année. Tout empêchement prévu est à signaler et à justifier auprès de l'entraîneur au plus tard 15 jours avant la compétition (sauf cas de force majeure).

En cas d'absence injustifiée et/ou non signalée dans ce délai (sauf cas de force majeure), il sera demandé à la gymnaste le remboursement proportionnel des frais engagés (réservation hôtelière, frais de transport) et pourra entraîner un changement de groupe et/ou une disqualification des compétitions restantes de la saison.

## II – Responsabilités au sein de la SPGym

Avec le soutien des membres du Bureau SPGym, l'entraîneur décide des engagements en compétitions (niveau retenu et composition des équipes) et de la valeur des exercices présentés.

La gymnaste et son responsable légal s'engagent à respecter ces dispositions.

Il est rappelé que pour toute équipe engagée, le Club doit présenter un juge du niveau demandé conformément aux demandes de l'Ufolep. L'absence de juge est susceptible d'entraîner le forfait de l'équipe.

## III - Calendrier des compétitions

Le calendrier des compétitions, dont les dates, heures et lieux peuvent être modifiés par l'Ufolep, est communiqué aux équipes par la SPGym.

## IV - Déplacements et covoiturage

- Compétitions < 250 km (Aller) depuis Pontoise

**Les parents prennent en charge les frais de transport, d'hébergement et de restauration de leur enfant gymnaste.** La SPGym n'assurera aucune prise en charge dans ce cadre.

Les parents accompagnent leurs enfants gymnastes sur les lieux de compétitions et/ou organisent un covoiturage avec les parents des autres gymnastes de l'équipe via, par exemple, le groupe WhatsApp de l'équipe.

- Compétitions à + de 250 km (Aller) de Pontoise

Le Club pourra prendre en charge le transport et l'hébergement (nuit et petit déjeuner) des équipes qualifiées **sur l'ensemble du week-end si nécessaire**. La prise en charge des équipes sera **adaptée en fonction du nombre d'équipes qualifiées et des horaires de passage et de palmarès**.

Les parents qui souhaitent prendre en charge, en totalité ou en partie, le déplacement et l'hébergement de leur enfant, liés à la compétition, ne bénéficieront d'aucune indemnité de la part du Club.

Dans ce cas le Club devra être informé **au plus tard un mois avant la finale** afin de pouvoir ajuster les réservations d'hébergement et de transport du reste de l'équipe.

Le non-respect de ce délai de prévenance exposera les parents au remboursement proportionnel des frais engagés pour la gymnaste (réservation hôtelière, frais de transport)

-----